

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 19 FEVRIER 2009

Etaient présents : Mme PLOUS, Mme FOSSATI, M. PROUX, Mme GIANANTI, M. FORTIN, M. BOURRI, M. SOIRAT et les élus enfants.

Absents : M. JOUSSELIN Kenny

Après une visite de l'Espace Jeunes effectuée par les animateurs, le Conseil Municipal des Enfants s'installe en séance plénière.

Mme FOSSATI soumet le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal des Enfants du 22 janvier 2009 à l'approbation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DOTATION EN PORTE VUES ET CLASSEUR

Il est procédé à la remise d'un porte vues et d'un classeur, à chaque membre du Conseil Municipal des Enfants.

DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR PAR ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Un conseiller volontaire est chargé de remettre à son chef d'établissement scolaire, un exemplaire du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal des Enfants du 22 janvier 2009.

Se portent volontaire :

- * Ecole du Martray : PINEAU Basile
- * Ecole Jacques Prévert : LEAUTE Clément
- * Ecole St Joseph : MOUSSEAU Louise
- * Collège Chavagnes : BIONDI YANIS
- * Collège Joachim du Bellay : TURCAT Sarah
- * I.M.E. de Véniers : COUILLEBAULT Stella

QUESTIONS SUR LE FASCICULE « A LA DECOUVERTE DE TA COMMUNE »

Mme FOSSATI interpelle les conseillers sur d'éventuelles interrogations ou incompréhensions concernant le fascicule. Aucune question n'est formulée par les conseillers à ce sujet.

VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Afin d'entériner le règlement intérieur proposé lors réunion du Conseil Municipal des Enfants du 22 janvier 2009, il est procédé au vote des différents articles le composant :

- * **Article 1 : Présence** : 19 voix pour et 4 abstentions
- * **Article 2 : Rôle du jeune élu** : Adopté à l'unanimité
- * **Article 3 : Ordre du jour des réunions et convocations** : 22 voix pour et 1 abstention

Une remarque est formulée par un conseiller sur la réception hors délai de la convocation pour la présente réunion.

La réponse apportée est que, faute de signature en Mairie les convocations n'ont pu partir à temps.

Une question est posée sur la possibilité de rajouter des thèmes à l'ordre du jour, lorsque ceux-ci sont faits hors délai.

La réponse apportée est que ces thèmes pourront être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants.

- * **Article 4 : Organisation interne** : 22 voix pour et 1 abstention
- * **Article 5 : Comportement des membres** : Adopté à l'unanimité
- * **Article 6 : Publicité des travaux** : 22 voix pour et 1 abstention
- * **Article 7 : adoption du règlement** : 22 voix pour et 1 abstention

Le règlement intérieur est adopté.

MISE EN COMMUN DES IDEES RECUEILLIES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les conseillers sont répartis dans différentes salles en petits groupes, selon leur niveau (CM1/ CM2/ 6^{ème} / 5^{ème} et IME).

Il est procédé à une mise en commun des différentes idées ou actions recueillies auprès de leur camarade d'école.

Ces idées sont retranscrites sur papier et communiquées par chaque groupe en séance plénière.

Il est demandé aux conseillers de se positionner sur les domaines d'actions sur lesquels ils souhaiteraient travailler.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants est fixée au **jeudi 26 mars 2009 à 18h à l'Espace Jeunes**. L'ordre du jour sera le suivant : Approbation du compte-rendu, choix des projets, répartition des commissions, groupes de travail.

LA SEANCE EST LEVEE A 19H30